

N/REF : 5/04/2024 10H43 C:025263 I:34949

AGENCE IMMOBILIERE VICTOR HUGO

V/Email reçu le Vendredi 05/04/2024 a 10H43

**6 COUR BERRIAT
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LE PLEIN SUD
5 RUE RAOUL FOLLEREAU
38180 SEYSSINS

St Martin-H, le 08 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 5 FOLLEREAU - EXTERIEUR MAISON DIVISÉ

MOTIF : INTERVENIR POUR REFOULEMENT DANS LA COURS

Donneur d'ordre : M. O. BOSSELUT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 05/04/2024 A 14H00

TENTATIVE DE DÉBOUCHAGE DU RÉSEAU SANS RÉSULTAT. REGARD SYPHOIDE SCELLÉ, ON PEUT PAS AVOIR ACCE AU 2 EME COMPARTIMENTS . PRÉVOIR LE DESCELEMENT DE SE REGARD POUR POUVOIR DÉBOUCHÉ EN DIRECTION DE LA ROUTE .
CANALISATION BRANCHE BORGNE SUR LA ROUTE.

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 08/04/24 a 08H46 M. O. BOSSELUT

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'apres plusieurs interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	176,90

TOTAL H.T.	176,90
T.V.A. a 10,00%	17,69
TOTAL T.T.C.En EURO	194,59

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN